

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Arrêté du 14 juin 2010 relatif au formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social

Pièces nécessaires à l'instruction du dossier

Pièce d'identité

carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou le récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour)
pour chacune des personnes majeures à loger ou, pour les enfants mineurs, livret de famille ou acte de naissance ;

Avis d'imposition ou non-imposition 2009 et 2010 des personnes appelées à vivre dans le logement

Lorsque tout ou partie des revenus perçus l'avant-dernière année (N - 2) n'a pas été imposé en France mais dans un autre Etat ou territoire, il conviendra de produire un avis d'impôt sur le revenu ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire.
En cas d'impossibilité justifiée de se procurer un tel document, la présentation d'une attestation d'une autre administration compétente ou, le cas échéant, du ou des employeurs pourra être admise. Ces documents doivent être traduits en français et les revenus convertis en euros.
Les personnes de nationalité étrangère qui, du fait notamment de leur date d'entrée récente sur le territoire, justifient ne pouvoir produire ni d'avis d'imposition français ni un document équivalent pourront voir leurs ressources évaluées dans les mêmes conditions. Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français.

Situation familiale :

- marié(e)** : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage ;
- veuf(ve)** : certificat de décès ou livret de famille ;
- PACS** : attestation d'enregistrement du PACS ;
- enfant attendu** : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines
- divorcé(e) ou séparé(e)** : extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS.

Situation professionnelle :

- étudiant** : carte d'étudiant ;
- apprenti** : contrat de travail ;
- autre** : toute pièce établissant la situation indiquée (contrat de travail CDI, CDD, Intérim, ...)

Montant des ressources mensuelles :

- salarié** : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur ;
- non-salarié** : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement ;
- retraite ou pension d'invalidité** : notification de pension ;
- ASSEDIC** : avis de paiement ;
- indemnités journalières** : bulletin de la sécurité sociale ;
- pensions alimentaires reçues** : extrait de jugement ;
- prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...)** : notification CAF ;
- étudiant boursier** : avis d'attribution de bourse.

Logement actuel :

Un document attestant de la situation indiquée :

- locataire** : bail et quittance ou, à défaut de la quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers

et charges ou tout moyen de preuve des paiements effectués ;

hébergé chez parents, enfants, particulier : attestation de la personne qui héberge + pièce identité et justificatif de domicile de l'hébergeant.

en structure d'hébergement, logement-foyer : attestation de la structure d'hébergement ;

camping, hôtel : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ;

sans-abri : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation

propriétaire : acte de propriété, plan de financement.

Motif de votre demande :

Un document attestant du motif invoqué :

sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement ;

logement non décent : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement ;

logement insalubre ou dangereux : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble ;

local impropre à l'habitation : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation ;

logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail (pour la location dans le privé)

procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux ;

violences familiales : prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte ;

coût du logement trop élevé : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement ;

handicap : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale ;

raisons de santé : certificat médical ;

divorce, séparation : jugement de divorce ou séparation ou déclaration de rupture de PACS ; ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ;

regroupement familial : attestation de dépôt de demande de regroupement familial ;

assistant maternel ou familial : agrément ;

mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur ;

accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette ; démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés ;

rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur.

Vente du Bien : Promesse de vente